

CFE-CGC Orange

Adresse postale: 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris Tél: 01 46 79 28 74 - Fax: 01 40 45 51 57

E-mail: secretariat@cfecgc-orange.org

Réf.: SC/NM/2017 04 11

Orange 78, rue Olivier de Serres 75505 Paris cedex 15

A l'attention de Monsieur Marc RENNARD Directeur Général Adjoint, Expérience Client et Mobile Banking

Paris, le 11 avril 2017

Objet: Orange Bank

Monsieur,

Comme vous le savez la CFE-CGC Orange a demandé à plusieurs reprises que les personnels de l'ensemble du groupe soient embarqués dans le projet Orange Bank, et pas seulement ceux qui travaillent dans nos réseaux de distributions.

C'est pourquoi nous avons demandé à ce que les personnels soient les premiers bêta-testeurs de la nouvelle offre : ils seront fiers d'être les ambassadeurs de la nouvelle offre à venir. Nous avons bien noté l'annonce de notre PDG lors du Show Hello, indiquant que les personnels d'Orange pourraient souscrire à partir du 15 mai 2017.

A ce titre, comme il est d'usage, nous demandons que les personnels bénéficient d'une offre tarifaire réduite de 30% par rapport à celle du Grand Public, comme l'autorise l'URSSAF sans que cela soit requalifié d'avantage en nature et que la réduction soit exonérée de charges sociales et d'impôts sur le revenu.

Pour mémoire jusqu'en 2004, les personnels bénéficiaient d'une carte bancaire gratuite et d'un compte rémunéré à la Poste.

A date seuls les personnels d'Orange Bank bénéficient d'une réduction de 2,5% sur les contrats d'assurance et d'un taux de crédit inférieur de 1,2% à celui fait aux clients externes.

Cela ne sera sans doute pas un levier suffisant pour inciter tous les personnels à choisir dans les meilleurs délais Orange Bank.

Comme la faiblesse des taux d'intérêt ne permet pas la rémunération des comptes de dépôt, nous demandons à ce que chaque salarié qui domicilie son salaire à Orange Bank bénéficie d'un découvert autorisé gratuit d'un mois de salaire.

.../...

Par ailleurs compte tenu de la masse de données importantes recueillies par Orange sur ses personnels dans le cadre de leur activité professionnelle, de leur épargne salariale, mais aussi par les offres salariés dont ils bénéficient, nous demandons la mise en place d'une Commission de Suivi des données personnelles relatives au personnel afin de garantir aux collaborateurs d'Orange le respect de la séparation entre leur vie professionnelle et leur vie privée.

En espérant que cette proposition recueille toute votre attention et dans l'attente de votre réponse.

Sébastien CROZIER Président